

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ;  
Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

**EXCUSÉS** : Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ; Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT,  
ETCHEVERRY

**POUVOIRS** : Mme CASTEL à M. CURUTCHARRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

### O/J N° 4 – CRR : CONVENTION AVEC LES CONSERVATOIRES DE BORDEAUX, DU GRAND POITIERS, DE LIMOGES, DE PAU ET LES PÔLES ALIENOR DE POITIERS ET PESMD DE BORDEAUX

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers collègues,

Un partenariat est établi entre le conservatoire du Pays Basque, quatre conservatoires du réseau Aquitain (Poitiers, Bordeaux, Limoges et Pau), ainsi que deux Pôles d'enseignement supérieurs de Bordeaux et de Poitiers afin de mettre en place l'Académie d'Orchestre Régional et d'offrir aux élèves l'opportunité d'explorer le répertoire symphonique et l'interprétation, encadrés par la cheffe Alizé Léhon et les équipes pédagogiques du Conservatoire de Bordeaux.

Cette académie repose sur un stage de 6 jours à Bordeaux durant les vacances d'octobre et aboutit sur 2 concerts gratuits : un le premier à l'auditorium de l'Opéra de Bordeaux coordonné par le Conservatoire de Bordeaux, un deuxième au Théâtre Quintau d'Anglet dont l'organisation revient au Conservatoire Maurice Ravel Pays Basque.

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Anton CURUTCHARRY



Le conservatoire de Bayonne prendra en charge :

- Le transport aller-retour de ses élèves et encadrants sur les différents lieux du projet,
- L'encadrement de ses élèves mineurs tout au long de leur séjour sur Bordeaux
- Le prêt des partitions nécessaires pour chaque concert,
- Le coût de l'embauche de la cheffe d'orchestre Alizée Léhon à hauteur de 5000€ Brut (congés payés compris) ainsi que ses frais de séjours (hôtel, repas et transport)
- Les frais d'agent d'Alizé Léhon à hauteur de 500€ TTC
- L'accueil des musiciens et encadrants et la coordination de la répétition et du concert en lien avec le théâtre Quincaou pour le samedi 25 octobre,
- La gestion de la billetterie et la réalisation des programmes de salle lors du concert du samedi 25 octobre
- La réservation d'un bus pour les élèves des établissements partenaires pour le trajet aller-retour Bordeaux > Anglet le samedi 25 octobre 2025,
- Le catering des élèves et encadrants le samedi 25 octobre ainsi que le pique-nique des élèves des établissements partenaires pour le soir du 25 octobre

Les 7 établissements partenaires se répartissent les charges financières de la manière suivantes : 50% des frais engagés seront divisés entre les 7 établissements et 50% des frais engagés suivront une répartition au prorata du nombre d'élèves inscrits. L'engagement du Conservatoire Maurice Ravel Pays Basque s'élève ainsi à hauteur de 2 293,80€.

Après délibération, il est demandé à la régie autonome d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat dont vous trouverez le projet en annexe.

DONT ACTE